

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2013-68 en date du 12/12/2013 approuvant la convention proposée par le Foyer Rural de St Léonard de Noblat pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 12 Décembre 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 05 Décembre 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. BABAUDOU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, PASQUET Christophe, HARGÉ Andrée, GILLES Dominique, ALAMARGOT Sylvie.

Représentés : MM. PAGO Corinne procuration à BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie.

Le maire rappelle au Conseil Municipal que le Foyer Rural - Centre social gère, depuis l'année 2000, l'accueil de loisirs de la ville de Saint Léonard de Noblat et qu'une convention a été signée pour le fonctionnement de cet équipement jusqu'en décembre 2016.

Il rappelle que le Foyer Rural a ouvert une annexe de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement dans les locaux de la commune depuis le 1^{er} Septembre 2013. Cette antenne doit notamment accueillir les enfants des communes de La Geneytouse, St Denis des Murs et Eybouleuf les mercredis après-midi.

Il présente la convention proposée par le Foyer rural qui précise les modalités de fonctionnement de cet équipement et définit les engagements réciproques de l'association et des trois communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu l'autorisation délivrée le 13 Août 2013 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de la Haute-Vienne,
- Considérant la convention proposée par le Foyer rural,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la dite convention.



La Geneytouse, le 16 Décembre 2013

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

